

Début de séance : 18h00 Conseil d'école réalisé en PRESENTIEL, gestes barrières de rigueur,

1 Participants

Président de séance : **Monsieur MAILLARD** ; secrétaire de séance : **M LACOSTE (enseignant)** et **Mme DE BOVEE (parent élu)**

Sont présentes, les personnes dont les noms sont surlignés, sont excusés toutes les autres.

Accueil et tour de table de présentations.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus,

Présentation de l'ordre du jour.

Représentants de l'Education Nationale Circonscription de Trélazé	<i>Inspecteur de circonscription</i> M FORESTIER	Représentants des parents d'élèves	Madame Justine LARROQUE	Représentants de la mairie	<i>Commune déléguée de Saint Saturnin sur Loire</i> MME LAROCHE, maire déléguée
	<i>Equipe enseignante</i> Mme ROBERT M. LACOSTE Mme BUXERAUD Mme CHOLOUX Mme HERBULOT M. MAILLARD (directeur) RASED Mme ROMANOWSKI Mme DENIAUD Mme BOILEAU		Madame Claire NEHLIG Monsieur Julien BALLU Madame Magali GUESNÉ Madame Peggy LAVERGNE Madame Adelaïde CHIRON Madame Stéphanie DE BOVÉE Madame Virginie LEMASSON Madame Eugénie BOSSÉ		<i>Commune nouvelle Brissac Loire Aubance</i> Maire MME SOURISSEAU <i>Adj. affaires scolaires / commission</i> Mme JEAN Mme GODARD M BAZIN M LAMOUREUX ATSEM Mme CHEVALIER <i>ATSEM et référente Ecole/Mairie, Périscolaire</i> Mme MERCIER <i>Référent pédagogique ENJEU -</i> M LAURENT
Médiateur des différents acteurs de l'école		DDEN	Mme CHAUVREAU		

2 LES MODALITES DU CONSEIL D'ECOLE :

La composition du CE qui se réunira 3 fois dans l'année :

Membres avec voix délibérative (1 voix par membre) :

- Le directeur, président (1)
- Le maire ou son représentant (1)
- Un conseiller municipal (1)
- Les maîtres (adjoints et remplaçants) exerçant dans l'école au moment de la tenue du CE (jusque 5)
- Un maître du Rased (1)
- Les représentants des parents d'élèves (autant que de classes : 5)
- Le DDEN, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (1)

Membres avec voix consultative :

- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Circonscription
- Les représentants des parents d'élèves (au-delà de 5)
- Les autres personnes invitées en fonction de l'ordre du jour (ATSEM, périscolaire, médecin scolaire...)

RÔLE des PARENTS ÉLUS AU CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative. Ils participent au vote du règlement intérieur de l'école et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école, sur proposition des équipes pédagogiques.

Les parents d'élèves élus donnent aussi leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement : activités périscolaires, restauration, hygiène, intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires, audit de l'association « LE CARTABLE ».

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier.

3 BILANS DE LA RENTREE :

a Bilan des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les représentants des parents d'élèves sont remerciés pour leur engagement dans ce rôle et pour leur aide à l'organisation des élections du 8 octobre. 9 candidats pour 5 classes, 9 parents élus :

SCRUTIN	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'électeurs inscrits	180	164	162	173	160	167
Nombre de votants	97	108	114	94	117	98
Taux de participation	60,63 %	65,85 %	70,37 %	54,34 %	73,13 %	58,68 %
Bulletins blancs ou nuls	2	4	7	1	5	2
Suffrages valablement exprimés	95	104	107	93	112	96
Nombre de sièges à pourvoir	5	5	5	5	5	5
Nombre de sièges pourvus	5	5	5	5	5	5

Il a été voté par le CONSEIL d'ECOLE de ce soir à l'unanimité que le vote aux élections des RPE pour 2022 2023 se ferait uniquement par correspondance. (procédure comme le prévoit le cadre officiel d'organisation des élections des RPE)

b BILAN des effectifs, ATSEM, et prise en charge des élèves en difficulté :

o Effectifs et répartitions des classes

Au 15 novembre 2021, 117 élèves sont inscrits et admis. Soit un élève de plus que le 12 nov 2020. Les répartitions sont les suivantes :

	Nom de l'enseignant	Classe										Total
			PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
1	ROBERT Samuelle	TPS-PS-MS	2 *	13	9							24
	Atsem : Isabelle Chevalier											
2	LACOSTE Stéphane, direction par intérim	GS - CP				13	8					21
	Atsem : Christelle Mercier											
3	BUXERAUD Julie	CP-CE1					7	13				20
4	CHOLOUX Magalie	CE1-CE2						6	17			23
5	MAILLARD Frédéric, directeur	CM1-CM2								20	9	29
	HERBULOT Séverine (mardi)											
	TOTAL ECOLE		2	13	9	13	15	19	17	20	9	117

(*) : RENTREE de janvier 2022, 1 en plus si la dérogation est acceptée par la Municipalité

○ Les élèves en difficulté

Les moyens mis en œuvre dépendent du niveau de difficulté :

- **Le handicap ou en situation de handicap** : depuis 2005, les élèves qui ont une reconnaissance de handicap sont scolarisés prioritairement en milieu ordinaire. Cela passe par **une demande des familles à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)** qui décide de la compensation et de l'aide à apporter (matériel spécifique, mise à disposition d'un **Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap -> AESH**, anciennement AVS) et aboutit à la mise en place d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** assuré par un enseignant référent). Désormais, les AESH sont nommés par la MDA mais sont gérés depuis le 1^{er} septembre 2020 par le **PIAL : Le pôle inclusif d'accompagnement localisé** est une nouvelle forme d'organisation. Il favorise la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques).

Le PIAL de BRISSAC = le territoire du secteur du collège de l'Aubance de Brissac : de Blaison Gohier + BLA il est géré par la circonscription de DOUÉ LA FONTAINE.

Les AESH sont recrutés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et gérés par le PIAL.

Le nombre d'heures d'intervention des AESH est décidé par le PIAL, l'aesh intervient auprès de l'élève reconnu par la MDA mais son champ d'intervention est géré en accord avec le PIAL par le Directeur de l'école et les enseignants concernés, l'aesh peut par exemple être en accompagnement d'autres élèves ou d'un groupe d'élèves.

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de Brissac-Quincé peut être sollicité pour une aide sur temps scolaire, à la demande du maître, de l'élève, des parents : 02 41 54 83 62 : Composition : psychologue scolaire (Catherine ROMANOWSKI) 1 maître E : aide à dominante pédagogique (Séverine DENIAUD) : et 1 maître G (dominante relationnelle) à 50 % cette année pour raison de formation, Sonia BOILLEAU

Élèves concernés

L'objectif de l'école est de **développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite**. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, , peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. À l'école élémentaire, des élèves ne parviennent pas à répondre aux attendus des programmes.

Dans le cas où un parent souhaiterait contacter le RASED, les enseignants estiment qu'il est important de les en informer afin d'activer une communication efficace autour de l'aide à l'élève.

- Le Centre Médico Scolaire : Madame le Docteur Florence BELHAGEL, également partenaire pour la gestion du COVID sur notre école.

Pour la rentrée 2021 :

- une AESH intervient à temps plein sur l'école, 3 élèves sont accompagnés.
- deux groupes de cycle 2 sont pris en charge par le RASED, dominante pédagogiques
- un groupe de cycle 2 est pris en charge par le RASED, dominante relationnelle.

- Question récurrente de la relation école-orthophoniste : la règle est qu'« un enseignant n'a pas d'avis à donner sur la nécessité d'un suivi orthophonique. S'il remarque un décalage, il doit encourager la famille à consulter le médecin de famille qui orientera alors vers l'aide qu'il estimera adaptée. »

○ Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont des temps d'enseignement apportés à des groupes restreints d'élèves et organisés par les enseignants hors temps de classe habituels. Cette année, le temps hebdomadaire est spécifiquement consacré à la consolidation des compétences en Français et en Mathématiques (suite du confinement du printemps dernier). Monsieur le Recteur insiste pour que chaque niveau de la maternelle au CM2 puisse profiter des APC régulièrement au cours de l'année.

Organisation :

- Tous les mardis de 16h30 à 17h30, sauf le dernier de chaque période où l'équipe se réunit pour faire le point sur tous les suivis particuliers en cours ou à venir.
- Les enseignants définissent les groupes et activités en fin de période pour la période suivante.
- Les familles sont alors informées pour accord en cas de proposition. De même que la municipalité pour l'organisation du temps de garderie le mardi.
- Le Directeur d'école 5 classes est déchargé à 100 %, il s'occupe de l'organisation.

- **PERISCOLAIRE, TAP, ETUDE, GARE DE RIRE, CANTINE, → bilan par Madame Mercier & Monsieur Laurent**

S'adapter aux changements de rythmes, impact = activités manuelles et sportives plus sur le temps du midi.

Effectif important en garderie le soir (en plus de l'accueil retrouvé des élèves du privé)

impossibilité d'utiliser les classes le soir pour le moment (à la date du CE)

Etude gérée le soir, ambiance un peu bruyante.

L'équipe montre des capacités importantes d'adaptation.

4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

M Maillard soumet au débat et au vote la proposition de modification suivante (surlignée) :

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE ET HORAIRES

La durée hebdomadaire de la scolarité est fixée à 24h, réparties les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves entrent en classe à 8h45 et 14h00.

Les élèves sortent de classe à 12h15 et 16h30.

L'école est ouverte à 8h35 et 13h50.

Un élève ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et qu'il est accompagné (l'enseignant doit voir le parent ou la personne autorisée pour lui faire signer le document de sortie et/ou d'entrée).

Aucune autre proposition de modification du RI, ==>le RI et tous ses textes sont votés à l'unanimité.

5 SÉCURITÉ DES ELEVES ET DES PERSONNELS :

- **PROTOCOLES SANITAIRES & SÉCURITÉ :**

PROTCOLE SANITAIRE

Plus souple que l'année précédente :

==> entrée des familles dans l'école et dans la classe

==> période jaune après un temps en vert

Les gestes barrières pas toujours simples à respecter.

EXERCICE INCENDIE réalisé fin septembre, donner l'alerte reste très insuffisant, en soufflant dans une corne de brume en courant d'une extrémité à l'autre. depuis 11 ans, nous le mentionnons en CE.

PPMS

- soit tempête / produits dangereux ==> confinement

- soit intrusion ==> mise en sécurité en s'échappant ==> mise en sécurité en se confinant

Aucun moyen satisfaisant pour donner l'alerte n'est mis à disposition.

- **TRAVAUX d'été :**

Suite à la réunion des Directeurs,

- demandes réalisées ? parole aux enseignants : Mme Robert transmet aux élus présents une liste bilan de ce qui a été fait et de ce qui est en attente, la liste n'est pas portée au présent compte rendu.

- demandes centralisées en attente avec la CCLLA et pour regrouper les demandes des autres écoles de BLA, changement du sable, ATTENTION aux BÂCHES complètement détruites, + marquage SOL des cours avant que tout ne soit effacé.

- Aucun bilan transmis au Directeur en prérentrée.

SÉCURITÉ garantie des élèves et des personnels ? = responsabilité partagée

- engins roulants non révisés = risque important d'accident

- éclairages élémentaire tenant par des bouts de fil de fer = travaux urgents de la semaine dernière en classe 3, faudra-t-il attendre cet extrême en classes 04 et 05 ? Une visite de la classe 3 pour apprécier les nouveaux éclairages ont permis de faire avancer la faisabilité en classes 04 et 05,

- couloir élémentaire non terminé, aucune date pour le moment.

Un budget de 100 000 euros serait prévu :

- ouverture des grilles à distance : une solution est en test à l'école des jardins de Brissac Quincé.

- Identification des écoles : une commission municipale organise un « kit » citoyenneté

6 PERSPECTIVES 2021 – 2022 :

- PEDT en phase d'écriture, un COPIL est constitué sur la commune, 4 rencontres sont prévues. M Maillard tient à disposition les documents de synthèse sur demande.
- CARTE SCOLAIRE : des temps d'échanges sont prévus entre parents élus, enseignants pour définir les atouts d'une école idéale sur BLA. Démarche engagée sur 2022 et 2023 au minimum.
- Plan investissement informatique : BLA bénéficie d'une enveloppe de 25 000 euros par l'État pour un investissement informatique dont notre école : 12 tablettes en cours de commande (hors PV : au 7 décembre : les tablettes sont livrées en mairie)

7 Questions diverses

- Panneau affichage pour l'APE posé ce jour
- remplacement des structures sur la cour maternelle : des propositions sont adressées en mairie en mai 2021, la décision n'est pas actée.
- Salle de l'Evière disponible toute l'année sauf janvier février, créneau demandé par l'Ecole Notre Dame,
- pas d'élection de délégués de classe de prévue, Projet chronophage porté dans le passé par M Maillard.
- Pas de projet municipal pour le moment pour créer un conseil municipal jeunes.
- Restauration scolaire : prestation de meilleure qualité que sur l'ancien contrat.
- Réunion de rentrée qui accueille trop peu de familles, M Maillard propose aux parents élus de réfléchir ensemble à un dispositif avant de prendre la décision de l'annuler.
- Peu de passage piétons aux abords de l'école.

Les parents élus ont rédigé un compte rendu qui est ajouté au PV ci-dessous,

Fin de séance : 20h31.

Le président de séance :
M MAILLARD, directeur



Frédéric Maillard

Conseil d'école François-Guilbault -Saint-Saturnin-sur-Loire
Lundi 15 novembre 2021

Relevé des échanges, rédaction : Mme De Bovée

Bilan de rentrée et effectifs

Dotation de la Ville : elle s'élève à 50 euros par élève. M. Maillard alerte sur la nécessité de prendre en compte les effectifs réels post rentrée pour le calcul de cette dotation. En effet, l'école accueille 8 élèves supplémentaires depuis la rentrée de septembre, soit 400 euros à budgéter en plus sur les prévisions de cette année.

Temps périscolaire

L'équipe d'accueil des temps périscolaires est constituée de personnels de la Ville (qui sont aussi Atsem) et d'animateurs du centre socioculturel d'Enjeu. Elle est au complet.

> Les effectifs :

- En baisse le matin
- Le soir, ils se répartissent dans les locaux de la garderie (environ 30 enfants) et le préfabriqué (30 à 35 enfants). La gestion est complexe pour les animateurs, néanmoins cela se passe bien.

> Les activités et l'impact du changement de rythme scolaire :

Pause méridienne : les enfants ont besoin de se défouler. Les activités sont à la demande. Les jeux en extérieurs collectifs ou libres sont préférés. Il est envisagé de faire circuler les malles pédagogiques du centre pour diversifier les activités (soumis aux conditions sanitaires).

Le matin et le soir sont plus propices aux activités manuelles. L'étude pour les plus grands est proposée les mardis et jeudis.

Bilan des travaux

(Voir liste des demandes d'intervention et retour sur les travaux réalisés, sur le ppt)

Les élus rappellent le contexte :

> Les investissements lourds réalisés dernièrement dans la commune de St Saturnin (place de la Forge).

> Les réflexions sur le projet de territoire et la carte scolaire notamment, qui doivent permettre de définir l'organisation et les fonctions des équipements à l'échelle des 10 communes déléguées de Brissac Loire Aubance. Un travail sur la carte scolaire associant équipes éducatives, parents et enfants devraient être engagé en janvier 2022. Objectif : mise en œuvre de la nouvelle carte scolaire à la rentrée 2023.

> Suite aux visites et diagnostic des équipements, il ressort que l'école de Saint-Saturnin figure parmi les plus dégradées du territoire et nécessitera une réhabilitation importante.

Tout en comprenant ces enjeux de long terme, les RPE insistent sur la nécessité d'intervenir sur le court et le moyen termes, particulièrement lorsque santé et sécurité des enfants et équipes sont en jeu (détecteurs de fumée, sécurité aux abords de l'écoles... voir la liste remise aux élus).

À noter :

L'entretien des vélos et trottinettes : dégradés et dangereux, beaucoup ne peuvent plus être mis à disposition des enfants → Les élus demandent d'envoyer une relance auprès de mesdames Jean et Rossi afin qu'une révision complète soit réalisée.

Les plafonniers de la classe des CM : leur fixation au plafond semble légère (attachés par un simple fil de fer...). Il serait bon de les vérifier et de remplacer le système d'éclairage à l'image de celui qui a été installé dans la classe de CP / CE1. Cet éclairage à leds plus confortable pour la vue et plus lumineux donne pleinement satisfaction.

Retours de la municipalité sur les projets en cours

Carte scolaire (voir plus haut). En complément, le **Projet éducatif de territoire (PEDT)** est en cours d'élaboration. Autour de valeurs et d'objectifs communs, il aura vocation à fédérer les acteurs éducatifs du territoire (écoles, centre socioculturel, services municipaux, associations, parents et enfants eux-mêmes) en faveur et du bien-être et de la réussite des 3 à 18 ans.

La Commission citoyenneté travaille sur un kit d'équipement des écoles (drapeau tricolore, Marseillaise...)

Sécurisation des écoles : 100 000 euros budgétés

- Expérimentation sur l'année 2021 / 2022 :
 - 1.a visiophone et automatisation des portails via une tablette
 - 1.b dans une école de Brissac
- Puis déploiement sur les autres établissements.

Plan d'investissement informatique : François-Guilbault figure parmi les 4 écoles bénéficiaires.

12 tablettes et leur système de connexion seront prochainement mis en service. La livraison des tablettes tarde en raison des difficultés d'approvisionnement.

Restauration collective : Le projet de cuisine centrale est en discussion. Une décision sera prise d'ici à fin 2021.